## **Elimination des déchets :** où en sommes-nous?

Les moyens techniques

permettraient de réduire

Mais d'autres critères

Pour collecter un peu

d'ordures produites

chaque année sur le département, on imagine la tâche

des syndicats

intercommunaux!

plus de 200.000 tonnes

interviennent, entre

existant en matière d'incinération

cette proportion.

autre le coût

du transport.

ous sommes frappés par les images des décharges à ciel ouvert de Mexico. Émus par les nuées d'enfants fouillant les ordures pour en tirer un pauvre commerce. Scandalisés par la situation à Naples et en Sicile où les ordures sont un enjeu entre autorités publiques et mafia. À

ques et mafia. À travers le monde, l'élimination des déchets devient un problème d'autant plus important que la population augmente et s'ur-banise en gigan-

tesques métropoles.

Bien sûr, nous nous sentons à l'abri de tels excès, mais le temps n'est pas si lointain où,

dans nos villages, une ancienne carrière, voire le vieux puits inuti-lisé, le chemin creux à l'abandon et le lit asséché d'un ruissacu perdu servaient de réceptacles commodes à toutes sortes d'orducommodes à roures sorres à orau-res plus ou moins dangereuses, jetées là sans la moindre précau-tion sanitaire. Et que dire des carcasses rouillées, des frigos éventrés finissant dans le premier bosquet venu ?

D'énormes progrès ont été accomplis en ce domaine. Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assi-milés contraint aujourd'hui les

communes à offrir aux habitants un système de collecte sécurisé. D'abord créé sous l'autorité créé sous l'autorité du préfet, ce plan est de la compé-tence du Conseil général depuis 2005. Voyons comment cela fonctionne.

Le département est divisé en quatre secteurs. Dans chacun d'eux, les communes se sont regroupées librement en syndicat. Au Nord, le secteur 1 comporte les syndicats de Montoire et Valdem. Au centre, le secteur 2 : Val Eco et Agglopolys. Au Sud, le secteur 3 : syndicat du Val de Cher et Gièvres. Et à l'Est, un large secteur 4 avec les syndicats de Mer, de Lamotte et Salbris, auquel s'est jointe récemment la commune de La Ferté-Saint-Aubin. On y trouve également le syndicat de Mennetou et quelques communes indédépartement

également le syndicat de Mennetou et quelques communes indépendantes dont Romorantin.
Voilà qui paraît bien compliqué, mais il en est ainsi de la liberté des communes.
Pour collecter un peu plus de 200.000 tonnes d'ordures produites chaque année sur l'ensemble de ces territoires, on imagine la tâche des syndicats: besoins en matériel, en personnel, gestion des déchèteries, des centres en matériel, en personnel, ges-tion des déchèteries, des centres d'enfouissement, valorisation des déchets réutilisables, etc. Tâche impossible sans l'appui techni-que de prestataires dont c'est le métier : tels Arcante à Blois, groupe Suez ou Véolia-Propreté.

Des usines de recyclage

éloignées Ces sociétés sont en réalité les maîtres d'œuvre du devenir de nos déchets. Et l'on peut imagnis des les intérêts parfois divergents des partenaires. Aussi, le Plan dépar-temental offre un schéma basé sur des directives nationales et sur des directives nationales et européennes. Un exemple : la loi dite Grenelle de l'environnement fixe à 35 % en 2012 (et 45 % en 2015) la part des déchets recyclés. Or, dès 2009, nous avons atteint ici près de 40 %. Un bon point pour le Loir-et-Cher. Le recyclage des déchets est en effet l'impératif majeur imposé aux syndicats et donc à leurs prestataires.

Des objectifs vertueux en accord avec les préoccupations du développement durable. On ne dira jamais assez les dangers

à long terme du gaspillage des ressources naturelles et de la détério-ration des sols et des nappes. Nous sommes loin du tout enfouissement accepté encore au début de la précé-dente décennie. fermeture définitive des déchar-ges de Thenay et d'Orchaise, les

autorisations strictes accordées aux centres d'enfouissement de Villeherviers et de Villefranche, le volume à minima accepté sur un nouveau site à Soings-en-Sologne sont bien les signes d'une politique plus rigoureuse en faveur de l'environnement.

Un seul exemple chiffré pour nous en convaincre : en 2009, sur 600 kg d'ordures collectées, environ 200 kg n'ont pu être recyclés, compostés ou incinéré avec production d'énergie. Et encore, les moyens techniques
existant en matière d'incinération
permettraient de réduire cette
proportion. Mais
d'autres critères
interviennent,

entre autre le coût du transport.

Des campa-gnes de sensi-bilisation au tri sélectif sont régulièrement menées par les syndicats, notamment auprès

des scolaires.
Pour faciliter cette démarche
citoyenne, il existe plus de cinquante déchèteries réparties à travers le département, des cen-tres de tri couvrant tout un secteur comme ceux de Blois et de Murde-Sologne. Là sont conditionnés

ae-ootogne. Là sont conditionnés cartons, papiers, plastiques en tous genres, métaux, etc.

Ainsi, en 2009, ces deux centres ont envoyé dans les verreries près de 10.000 tonnes de bouteilles récupérées. Dommage que bien des usines de reculars

nes de recyclage soient encore éloignées. Verreries en Charente, dans la Loire, l'Aisne ou la Marne. Les piles sont envoyées en Gironde et 25 ton-nes de "tetra-bri-ques" aboutissent dans le Haut-Rhin. Des métaux filent vers le Nord de la France... Néan-moins, 66 % des

quantités sortantes sont désor-mais traitées dans un départe-ment limitrophe contre seulement 20 % en 2007.

Le sentiment d'être mal récompensés

Jugeons des progrès qui nous amènent vers une réduction con-sidérable de ce que l'on appelle, dans le jargon des spécialistes, les déchets ultimes, c'est-à-dire les matières dont la composition, en l'état actuel de la technologie, en retar actuel de la rectifiologie, ne permet aucun usage. Tel est le résultat obtenu d'abord grâce au civisme de tous, y compris dans le milieu rural, souvent montré du doigt en ce domaine. Lui aussi s'organise pour récupérer couverture des serres, films de plantations et emballages phytosanitaires.

Notons que les déchèteries ont également apporté un grand service aux artisans qui peinaient à se débarrasser des matériaux issus de leurs chantiers. Sans oublier la collecte de déchets médicaux, à laquelle collaborent les professionnels de la santé. Une réelle prise de conscience est assurément en marche. Elle trouve son illustration dans la belle formule : « Nous emprun-tons la Terre à nos enfants. » Le rôle d'un bon locataire étant de ne pas saccager le bien. Mais attention!

Recycler plus et mieux, c'est suivre scrupuleusement les consignes. La vigilance est de mise. signes. La vigilance est de mise. Une proportion trop grande d'emballages plastifiés au sein d'une balle de journaux compres-sés, et toute la charge est refusée par l'usine de traitement!

Les rendez-vous annuels des partenaires (concertation autour du Plan départemental d'élimina-tion des déchets ménagers, com-missions locales d'information et missions locales d'information et de surveillance (Clis) qui se tiennent régulièrement sur le lieu des centres de traitement) sont l'occasion de faire le point sur la situation et les avancées dans chaque secteur. Les syndicats y font état de leurs décisions et de leurs soucis. Rencontre bien adaptée où les prestataires sont également face à leurs responsabilités vis-àvis des collectivités.

Si, globalement la gestion

vis des collectivités.
Si, globalement, la gestion de ce système un peu complexe présente des garanties sérieuses, gardons-nous cependant d'un excès d'angélisme car l'argent est évidemment le nerf de la guerre. Les syndicats tiraient une bonne part de leurs recettes de la taxe d'enfouissement payée à la tanne mise en décharge. Mais la taxe a enroussement payee a la tonne mise en décharge. Mais comme on l'a vu, cet apport ne cesse de diminuer. En revanche, la mise en place de matériels adaptés au tri sélectif et le coût de fonctionnement ont engendré des dépenses croissantes. La marge de manœuvre de nos élus est très limitée car le marché du recyclage est aux mains des prestataires. Or on sait la puis-sance et l'avidité des groupes financiers encadrant cette forme

de commerce.
Plus localement, les distances, le coût des trans Si, globalement, ports et celui des matières pèsent lourd dans les décisions. Quel intérêt pour le prestataire de la gestion de ce système un peu complexe présente des garanties prestataire de vendre du papier à perte ? Autant l'enfouir. Quelle tentation de soulager son budget par l'accueil de déchets venus d'ailleurs ? En définitive voilà sérieuses, gardons-nous cependant d'un excès d'angélisme car l'argent est évidemment le nerf de la guerre !

définitive, voilà un service public indispensable, plutôt performant mais soumis piulor periormant mais soumis aux enjeux économiques et finan-ciers. Si syndicats et prestataires défendent logiquement leurs posi-tions, les contribuables, n'ayant en guise d'explication que le en guise à explication que le montant chaque année plus élevé figurant sur la feuille d'impôts, éprouvent parfois le sentiment d'être mal récompensés de leur

Alain QUILLOUT, administrateur du Comité départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement

Source des données chiffrées : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher.